

**Bilan ORES Assets au 30.06.2014**

ACTIF	Codes	TOTAL	
		juin-14	déc-13
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>3.246.405.759,63</b>	<b>3.205.658.364,18</b>
II. <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>21</b>	<b>7.018.678,23</b>	<b>6.107.431,40</b>
III. <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES.</b>	<b>22/27</b>	<b>3.229.853.332,13</b>	<b>3.190.027.182,95</b>
A. Terrains et constructions.	<b>22</b>	78.017.581,00	77.279.113,51
B. Installations techniques et machines.	<b>23</b>	3.122.021.613,96	3.080.459.988,44
C. Mobilier, matériel roulant et outillage.	<b>24</b>	25.279.393,28	27.670.301,44
E. Autres immobilisations corporelles	<b>26</b>	4.534.743,89	4.617.779,56
IV. <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES.</b>	<b>28</b>	<b>9.533.749,27</b>	<b>9.523.749,83</b>
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation			
1. Actions et parts.	<b>282</b>	9.381.771,08	9.381.771,08
C. Autres immobilisations financières.			
1. Actions et parts.	<b>284</b>	16.891,92	16.891,92
2. Créances et cautionnements en numéraires.	<b>285/8</b>	135.086,27	125.086,83
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>429.060.533,22</b>	<b>403.479.172,84</b>
VI. <b>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION.</b>			
B. Commandes en cours d'exécution.	<b>3</b> <b>37</b>	<b>8.086.312,24</b> 8.086.312,24	<b>8.334.015,43</b> 8.334.015,43
VII. <b>CREANCES A UN AN AU PLUS.</b>	<b>40/41</b>	<b>163.987.890,57</b>	<b>165.556.390,03</b>
A. Créances commerciales.	<b>40</b>	153.850.086,60	156.652.719,68
B. Autres créances.	<b>41</b>	10.137.803,97	8.903.670,35
X. <b>COMPTES DE REGULARISATION.</b>	<b>490/1</b>	<b>256.986.330,41</b>	<b>229.588.767,38</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3.675.466.292,85</b>	<b>3.609.137.537,02</b>

**Bilan ORES Assets au 30.06.2014**

P A S S I F	Codes	TOTAL	
		juin-14	déc-13
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>1.668.471.385,66</b>	<b>1.627.338.224,92</b>
I. <u>CAPITAL.</u>	<u>10</u>	<b>771.369.671,30</b>	<b>771.369.671,30</b>
A. Capital souscrit.	<u>100</u>		
Parts A		359.709.071,30	359.709.071,30
Parts R		411.660.600,00	411.660.600,00
III. <u>PLUS-VALUES DE REEVALUATION.</u>	<u>12</u>	<b>614.267.861,03</b>	<b>624.455.602,87</b>
IV. <u>RESERVES.</u>	<u>13</u>	<b>241.700.692,59</b>	<b>231.512.950,75</b>
A. Réserve légale.	<u>130</u>	366.819,18	366.819,18
B. Réserves indisponibles.	<u>131</u>		
2. Autres.	<u>1311</u>	146.759.624,47	136.571.882,63
D. Réserves disponibles.	<u>133</u>	94.574.248,94	94.574.248,94
<u>BENEFICE DE LA PERIODE</u>		<b>41.133.160,74</b>	<b>-</b>
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	<u>16</u>	<b>18.935.228,11</b>	<b>18.058.094,59</b>
VII. <u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.</u>	<u>16</u>	<b>18.935.228,11</b>	<b>18.058.094,59</b>
A. Provisions pour risques et charges.	<u>160/5</u>		
4. Autres risques et charges	<u>163/5</u>	18.935.228,11	18.058.094,59
<u>DETTES</u>	<u>17/49</u>	<b>1.988.059.679,08</b>	<b>1.963.741.217,51</b>
VIII. <u>DETTES A PLUS D'UN AN.</u>	<u>17</u>	<b>1.691.274.430,65</b>	<b>1.666.767.341,00</b>
A4. Etablissements de crédit	<u>173</u>	1.284.501.027,62	1.284.501.027,62
A5. Autres emprunts.	<u>174</u>	404.687.000,00	379.900.000,00
D. Autres dettes.	<u>179</u>	2.086.403,03	2.366.313,38
IX. <u>DETTES A UN AN AU PLUS.</u>	<u>42/48</u>	<b>232.027.037,71</b>	<b>277.183.471,15</b>
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	<u>42</u>	106.072.491,77	108.999.124,92
C. Dettes commerciales	<u>44</u>		
1. Fournisseurs.	<u>440/4</u>	79.153.126,80	90.501.472,54
D. Acomptes reçus sur commandes.	<u>46</u>	18.804.921,14	17.651.751,34
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.	<u>45</u>	11.478.999,56	5.265.952,70
F. Autres dettes.	<u>47/48</u>	16.517.498,44	54.765.169,65
X. <u>COMPTES DE REGULARISATION.</u>	<u>492/3</u>	<b>64.758.210,72</b>	<b>19.790.405,36</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3.675.466.292,85</b>	<b>3.609.137.537,02</b>

**ORES ASSETS - TOUTES ACTIVITES**  
**COMPTE DE RESULTATS 06-2014**

	Codes	Gestion Réseau de distribution Electricité		Gestion Réseau de distribution Gaz		Autres activités			TOTAL		
		juin-14	juin-13	juin-14	juin-13	juin-14	juin-13	juin-14	juin-13	juin-13	juin-13
<b>I. Ventes et prestation</b>		<b>422.470.917,99</b>	<b>427.475.671,77</b>	<b>91.551.848,90</b>	<b>90.762.273,76</b>	<b>499.435,68</b>	<b>542.846,99</b>	<b>514.522.202,57</b>	<b>518.770.792,52</b>		
A. Chiffre d'affaires	70	410.630.893,99	416.285.594,94	87.290.704,82	86.564.165,20	-	-	497.921.598,81	502.849.760,14		
B. Variation des commandes en cours	71	-247.703,19	329.520,97	-	-	-	-	-247.703,19	329.520,97		
D. Autres produits d'exploitation	74	12.087.727,19	10.860.555,86	4.261.144,08	4.188.108,56	499.435,68	542.846,99	16.848.306,95	15.591.511,41		
<b>II. Coûts des ventes et prestations</b>	<b>60/64</b>	<b>-374.946.220,53</b>	<b>-380.907.537,10</b>	<b>-65.496.957,86</b>	<b>-65.486.908,26</b>	<b>-188.598,74</b>	<b>-204.759,16</b>	<b>-440.631.777,13</b>	<b>-446.599.204,52</b>		
A. Approvisionnements et marchandises	60	-2.814.782,93	-3.286.129,23	-2.739.582,33	-3.529.729,78	-	-	-5.554.365,26	-6.815.859,01		
B. Services et biens divers	61	-323.416.999,25	-328.937.343,97	-39.907.488,46	-41.094.684,05	-71.421,82	-86.352,98	-363.395.909,53	-370.118.381,00		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-62.324,33	-54.039,88	-26.748,24	-23.339,71	-	-	-89.072,57	-77.373,59		
D. Amortissements	630	-43.718.093,17	-42.737.420,13	-19.562.482,58	-18.892.148,07	-83.035,67	-83.035,62	-63.363.611,42	-61.712.603,82		
E. Réductions de valeur	631/4	-265.231,79	-1.715.653,77	-530.181,54	-968.032,93	15.127,39	1.243,71	-780.285,94	-2.682.442,99		
F. Provisions pour risques et charges	635/7	-552.440,69	-606.084,74	-287.701,09	-205.441,25	-36.991,74	-33.693,27	-877.133,52	-845.219,26		
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-4.116.348,37	-3.570.865,38	-2.442.773,62	-773.538,47	-12.276,90	-2.921,00	-6.571.398,89	-4.347.324,85		
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>27.955,54</b>	<b>70.350,79</b>	<b>4.634,75</b>	<b>38.391,91</b>	<b>24.683,98</b>	<b>35.683,74</b>	<b>57.274,27</b>	<b>144.426,44</b>		
B. Produits des actifs circulants	751	20.364,50	65.446,97	4.210,11	37.435,13	24.683,98	35.683,74	49.258,59	138.565,84		
C. Autres produits financiers	752/9	7.591,04	4.903,82	424,64	956,78	-	-	8.015,68	5.860,60		
<b>V. Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>-21.631.399,03</b>	<b>-22.229.142,63</b>	<b>-10.590.973,86</b>	<b>-10.781.135,10</b>	<b>-5.407,99</b>	<b>-5.948,94</b>	<b>-32.127.780,88</b>	<b>-33.016.226,67</b>		
A. Charges des dettes	650	-21.487.967,50	-22.195.822,28	-10.585.218,66	-10.772.138,20	-5.407,99	-5.948,94	-32.078.594,15	-32.973.909,42		
C. Autres charges financières	652/9	-43.431,53	-33.320,35	-5.755,20	-8.996,90	-	-	-49.186,73	-42.317,25		
<b>X. Impôts</b>	<b>67/77</b>	<b>4.952,91</b>	<b>869,63</b>	<b>-691.711,00</b>	<b>-335.690,50</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-686.758,09</b>	<b>-334.820,87</b>		
A. Impôts	670/3	-	-	-691.711,00	-335.690,50	-	-	-691.711,00	-335.690,50		
B. Régul. Impôts	770	4.952,91	869,63	-	-	-	-	4.952,91	869,63		
<b>XI Bénéfice de la période</b>	<b>7-6</b>	<b>26.026.206,88</b>	<b>24.410.212,46</b>	<b>14.776.840,93</b>	<b>14.186.931,81</b>	<b>330.112,93</b>	<b>367.822,63</b>	<b>41.133.160,74</b>	<b>38.964.966,90</b>		

## ORES ASSETS SCRL – COMPTES AU 30.06.2014

### Rapport semestriel

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant le premier semestre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30/06/2014.

### REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Depuis le 31 décembre 2013, ORES Assets est officiellement le gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) des 197 communes jusqu'alors regroupées au sein des anciennes intercommunales mixtes wallonnes - à savoir, Ideg, IEH, IGH, Interlux, Interмосane (ex secteur 2), Interest, Sedilec et Simogel. Au terme d'une opération de fusion, ces huit GRD ont donc uni leurs forces pour constituer la société ORES Assets, qui opère sous la marque ORES. Dans le contexte de cette fusion, ces huit intercommunales ont légalement été dissoutes et ont cessé d'exister à dater du 31 décembre 2013.

Toutefois, il faut rappeler que les tarifs de distribution appliqués jusqu'à présent par ces huit GRD ne sont pas modifiés : en effet, le législateur fédéral a adopté, le 20 décembre 2013, une loi qui confirme l'applicabilité de tarifs différents par secteur géographique. Cette loi a été publiée au Moniteur belge le 31 décembre 2013. Il y a donc désormais un GRD unique (ORES Assets) et huit secteurs correspondant exactement aux territoires des anciens GRD mixtes pour lesquels les tarifs en vigueur continuent à s'appliquer. Le tableau ci-dessous présente, à toutes fins utiles, les dénominations choisies pour ces secteurs.

DÉNOMINATION NOUVELLE DES SECTEURS	DÉNOMINATION ANCIENNE
ORES Namur	IDEG
ORES Hainaut Electricité	IEH
ORES Hainaut Gaz	IGH
ORES Est	INTEREST
ORES Luxembourg	INTERLUX
ORES Verviers	INTERMOSANE
ORES Brabant Wallon	SEDILEC
ORES Mouscron	SIMOGEL

Commentaires sur les comptes semestriels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société :

EVOLUTION DES RESULTATS	30/06/2014	30/06/2013*
Ventes et prestations	514.522.202,57	518.770.792,52
Coût des ventes et prestations	- 440.631.777,13	- 446.599.204,52
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>73.890.425,44</b>	<b>72.171.588,00</b>
Produits financiers	57.274,27	144.426,44
Charges financières	- 32.127.780,88	- 33.016.226,67
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>41.819.918,83</b>	<b>39.299.787,77</b>
Impôts sur le résultat	- 686.758,09	- 334.820,87
<b>Bénéfice de la période</b>	<b>41.133.160,74</b>	<b>38.964.966,90</b>

#### PAR ACTIVITÉ

Gestion réseaux électricité	26.026.206,88	24.410.212,46
Gestion réseaux gaz	14.776.840,93	14.186.931,81
Autres activités	330.112,93	367.822,63

#### PAR SECTEUR

ORES Namur électricité	3.695.165,35	4.318.430,26
ORES Namur gaz	1.058.649,93	1.128.186,11
ORES Hainaut Electricité	10.192.927,49	9.659.160,62
ORES Hainaut Gaz	9.545.048,69	9.786.915,85
ORES Est	1.380.100,06	995.234,08
ORES Luxembourg électricité	4.733.114,15	4.359.544,35
ORES Luxembourg gaz	280.925,42	398.790,41
ORES Verviers	2.017.823,84	1.777.104,06
ORES Brabant Wallon électricité	3.405.157,12	2.921.353,32
ORES Brabant Wallon gaz	3.363.385,18	2.398.970,66
ORES Mouscron électricité	646.079,56	688.162,88
ORES Mouscron gaz	485.153,87	533.114,30
ORES Secteur commun électricité	239.258,40	
ORES Secteur commun gaz	90.371,68	

(\*) afin de permettre une comparaison des données financières 2014 avec celles de l'exercice précédent, les données 2013 ont été constituées par l'addition pure et simple des résultats et des bilans des ex-GRD, déduction faite des doubles emplois entre ex-GRD et hors secteur 1 d'Intermosane.

### **1. REMCI, COÛTS ET ACTIF/PASSIF RÉGULATOIRE**

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la rémunération équitable qui rémunère le capital moyen investi dans les réseaux de distribution (REMCI). Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« Regulated Asset Base » soit RAB) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des mises hors service, des amortissements ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

L'Arrêté royal de septembre 2008 avait défini comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable :

- Cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou iRAB)
  - (a)  $33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * B\grave{e}ta)\} +$
  - (b)  $(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLOn + 70 \text{ points de base})$
- Cas où les fonds propres sont inférieurs ou égaux à 33% de l'actif régulé  
 $33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * B\grave{e}ta)\}$

Avec :

- S = fonds propres par rapport à l'actif régulé
- OLO n = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
- Bêta = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant que le GRD n'est pas coté en bourse) ; ce facteur Bêta pondère la prime de risque Rp
- Rp = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %
- $(1 + \alpha) = 1,2$  = facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour  $S \leq 33\%$
- (a) Le taux de rémunération défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans) et de la prime de risque pondérée par le facteur Bêta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que la CREG recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé du GRD pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci
- (b) Si les fonds propres du GRD dépassent les fonds propres de référence, à savoir 33% de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule (OLOn + 70 points de base)

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non contrôlables des coûts contrôlables. Les coûts non contrôlables sont ceux sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts contrôlables sont ceux sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct.

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts.

Les soldes relatifs aux coûts non contrôlables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes de transit réels et prévisionnels constituent soit une créance (actif régulateur ou déficit constaté), soit une dette (passif régulateur ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan du GRD.

La différence annuelle entre les coûts contrôlables réels et les coûts contrôlables estimés fait partie du résultat comptable du GRD. Elle est intégralement restituée aux associés si les coûts contrôlables réels sont inférieurs aux coûts contrôlables estimés (Bonus) ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse (Malus).

Nonobstant l'entrée en vigueur de la loi du 8 janvier 2012 et l'abrogation des Arrêtés royaux de 2008, les anciennes décisions tarifaires en matière de distribution pour la période régulatoire 2009-2012 restent d'application jusqu'à ce qu'elles prennent fin ou soient annulées ou modifiées par la CREG. Les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2013 et de la clôture semestrielle au 30 juin 2014. Les tarifs de l'exercice 2012 approuvés par la CREG sur base de ces principes ont en effet été prolongés par celle-ci en 2013 et 2014.

## 2. RÉSULTATS ANALYTIQUES

a) Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour le premier semestre 2014

La REMCI de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets s'élève, en 2014 pour le premier semestre, à :

- Électricité : 26.128 k€ c/ 26.364 k€ soit - 0,9 %
- Gaz : 12.869 k€ c/ 12.916 k€ soit - 0,4 %

A fin juin 2014, une nouvelle baisse du taux OLO est enregistrée mais son impact est en partie compensé par une hausse de la RAB et des fonds propres.

Les résultats naturels de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets en juin 2014 s'élèvent à :

- Électricité : 28.060 k€
- Gaz : 13.087 k€

Tous secteurs confondus, les écarts sur coûts contrôlables 2014 à fin juin (Bonus / Malus) sont défavorables aux associés en électricité et favorables aux associés en gaz et ils s'élèvent à :

- Électricité : - 101,6 k€
- Gaz : 1.908,1 k€

En électricité, globalement, un passif régulateur de 2.033 k€ a été comptabilisé à fin juin 2014. En gaz, par contre, globalement, c'est un actif régulateur qui a été comptabilisé pour 1.690 k€. Notons que la situation existant à fin juin 2014 ne présage en rien de celle qui prévaudra en fin d'exercice 2014.

### Détail par secteur (en k€)

Secteurs	REMCI	RESULTAT NATUREL	BONUS/MALUS (+) = bonus (-) = malus	ACTIFS (-) / PASSIFS (+) REGULATOIRES
ELECTRICITE	(3)	(1)	(2)	(1)-(2)-(3) = (4)
Namur	4.661	7.200	- 994	3.533
Hainaut Electricité	9.629	7.174	387	- 2.842
Est	1.467	1.879	- 93	505
Luxembourg	4.247	7.600	458	2.894
Verviers	1.970	142	37	- 1.865
Brabant Wallon	3.386	2.793	- 6	- 587
Mouscron	528	1.032	109	395
Commun	239	239	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>26.127</b>	<b>28.059</b>	<b>- 102</b>	<b>2.033</b>

Secteurs	REMCI	RESULTAT NATUREL	BONUS/MALUS (+) = bonus (-) = malus	ACTIFS (-) / PASSIFS (+) REGULATOIRES
GAZ	(7)	(5)	(6)	(5)-(6)-(7) = (8)
Namur	1.068	1.366	-15	314
Hainaut	8.461	5.940	1.051	-3.572
Luxembourg	389	786	- 110	507
Brabant Wallon	2.413	4.230	950	867
Mouscron	447	674	33	194
Commun	90	90	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12.868</b>	<b>13.086</b>	<b>1.909</b>	<b>- 1.690</b>

A fin juin 2014, le cumul des actifs et passifs réglementaires tous secteurs confondus des exercices 2008 à juin 2014 est le suivant :

En k€	ELECTRICITE	GAZ
Passif réglementaire (+) / Actif réglementaire (-)		
Exercice 2008	-11.663	-7.021
Exercice 2009	-59.882	-18.746
Exercice 2010	17.323	8.311
Exercice 2011	-16.491	-10.831
Exercice 2012	-2.172	-11.169
Exercice 2013	18.528	7.373
Juin 2014	2.033	-1.690
<b>CUMUL 2008 à juin 2014</b>	<b>-52.324</b>	<b>-33.773</b>

#### b) Électricité (tous secteurs confondus)

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (26.026 k€ c/ 24.410 k€) est constitué :

- De produits (400.755 k€ c/ 404.694 k€) tels que :
  - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 402.788 k€ en 2014 contre 428.920 k€ en 2013 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)
  - Les quantités facturées se sont élevées à fin juin 2014 à 6.041.850 MWh contre 6.201.966 MWh à fin juin 2013 soit une diminution de 2,6 %.
  - Les actifs/passifs réglementaires :
    - en 2014 : - 2.033 k€ (PR)
    - en 2013 : - 24.226 k€ (PR)
- De frais d'exploitation (374.728 k€ c/ 380.283 k€) en baisse de 5.555 k€ par rapport à l'exercice 2013. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 77.032 k€ en diminution de 2.014 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 297.697 k€ en baisse de 3.541 k€.

Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.



Pour ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- L'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 4.475 k€ soit + 2,7 %
- Le coût des OSP (Obligation de Service Public) en baisse de 778 k€ soit - 3,6 %
- La redevance de voirie électricité en hausse de 48 k€
- Le coût de la compensation des pertes, en nette diminution en 2014 de 4.807 k€ (baisse conjuguée des quantités ainsi que du prix d'achat)
- Le solde de la réconciliation « rest-term » en amélioration de 1.374 k€
- Les charges de pension en baisse de 1.436 k€
- Les charges financières en légère diminution de 409 k€
- L'ajustement des provisions pour risques et charges : diminution de la charge de 157 k€.

Le résultat de l'activité « autres » s'élève à 284 k€ contre 309 k€ en 2013.

Le résultat à fin juin 2014 s'élève à 26.310 k€ contre 24.719 k€ en 2013, soit une hausse de 1.591 k€.

#### c) Gaz (tous secteurs confondus)

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (14.777 k€ c/ 14.187 k€) est constitué :

- De produits (83.730 k€ c/ 82.211 k€) tels que :
  - Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 82.040 k€ en 2014 contre 109.098 k€ en 2013 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)
  - Les quantités facturées se sont élevées à fin juin 2014 à 6.521.873 MWh contre 7.788.793 MWh à fin juin 2013 soit une diminution de 16,3 %.
  - Les actifs / passifs régulatoires :
    - en 2014 : 1.690 k€ (AR)
    - en 2013 : - 26.887 k€ (PR)
- De frais d'exploitation (68.953 k€ c/ 68.024 k€) en hausse de 929 k€ par rapport à l'exercice 2013. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 19.187 k€ en diminution de 486 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 49.766 k€ en hausse de 1.414 k€.

Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure, ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- Le coût des OSP (Obligation de Service Public) en baisse de 1.997 k€
- La redevance de voirie gaz en hausse de 1.324 k€
- Les impôts sont en hausse de 400 k€ ; cette augmentation est due à la modification du taux d'imposition survenue en 2013 (15 % → 25 %)
- Les amortissements (provisionnés) en hausse de 669 k€
- Les charges financières, les charges de pension en baisse de 335 k€
- Les provisions pour risques et charges dont la charge diminue de 115 k€

Le résultat de l'activité « autres » s'élève à 47 k€ contre 59 k€ en 2013.

Le résultat 2014 total s'élève à 14.824 k€ contre 14.246 k€ en 2013, soit une augmentation de 578 k€.

### 3. ÉVOLUTIONS BILANTAIRES

Le total bilantaire s'élève à 3.675.466 k€ à fin juin 2014 contre 3.609.138 k€ au 31 décembre 2013.

Remarque préliminaire : à partir du premier semestre 2014, le secteur commun est utilisé ; les biens anciennement en copropriété des anciens GRD (bâtiments, matériel de bureau, mobilier, dépenses en matière de projets informatiques activées, ...) y ont été logés et les nouveaux investissements y sont enregistrés.

Rappel :

a) Article 7 des statuts : Les secteurs

Cet article des statuts précise qu'ORES Assets comporte neuf secteurs dont un commun à l'ensemble des zones géographiques (secteur 9 ou i)

b) Article 16 des statuts : Le Conseil d'administration

Les décisions concernant le secteur 9 sont prises par le Conseil d'administration à la majorité des 2/3 des suffrages

Pourquoi un secteur commun ?

- Héberger et financer l'ensemble des développements partagés par les 8 autres secteurs comme les actifs détenus avant le 01/01/2014 par les 8 GRD fusionnés en copropriété (Aye et Strépy par exemple, le coût des projets informatiques activés, ...) ou demain le futur siège de Gosselies
- Pour l'avenir, mutualiser certains investissements futurs ainsi que leur financement (après approbation par le Conseil d'administration)

Principe :

Le secteur 9 n'a pas de tarif ➔ « Facturation » d'une redevance d'utilisation des immobilisés vers les huit autres secteurs (clé utilisée : prorata tous EAN)

Dès 2014, enregistrement, par transfert des 8 autres secteurs, des investissements « copropriété » antérieurs au 01/01/2014 ainsi que des investissements nouveaux relatifs à ces bâtiments en ce compris ceux concernant le siège social ORES à Gosselies.

A fin juin 2014, la valeur nette comptable des immobilisés comptabilisés dans le secteur 9 s'élève à :

- Electricité : 26,6 millions d'euros
- Gaz : 9,3 millions d'euros
- Total : 35,9 millions d'euros

#### a) Actif

Les immobilisations incorporelles concernent des dépenses en matière de projets informatiques. Elles sont amorties au taux de 20%. Leur valeur comptable à fin juin 2014 est de 7.019 k€.

Les immobilisations corporelles augmentent par rapport au 31/12/2013 de 39.826 k€ du fait des investissements du premier semestre soit 102.046 k€, compensés par les amortissements pratiqués et provisionnés pour 52.017 k€, les mises hors service d'installations d'un montant de 15 k€ ainsi que « l'amortissement » de la plus-value RAB de 10.188 k€.

En ce qui concerne les immobilisations financières, ORES Assets détient 2.452 parts d'ORES scrl, 7 parts de Laborelec et 2.400 parts d'Igretec.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales s'élèvent à fin juin 2014 à 153.850 k€ contre 156.653 k€ au 31/12/2013. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X ».

La rubrique « autres créances » comprend les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers, de l'impôt (IPM) et de la TVA à récupérer, ainsi que d'autres créances.

Les comptes de régularisation comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 91.770 k€, la redevance de voirie gaz de 16.617 k€, les actifs régulateurs pour 119.954 k€, ainsi que la RTNR (redevance transit non relevée), le stock de certificats verts et l'ENR (énergie non-relevée).

#### b) Passif

Le capital souscrit s'élève au 30/06/2014 à 771.370 k€.

- Parts A : 359.709 k€
- Parts R : 411.661 k€

Il n'a pas évolué par rapport au 31/12/2013

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 614.268 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 10.188 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiquée au taux de 2 % l'an.

Les réserves augmentent de 10.188 k€ suite au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation.

Les provisions pour risques et charges passent de 18.058 k€ à 18.935 k€ soit une hausse de 877 k€. Les provisions existantes ont été actualisées.

Les dettes à plus d'un an de 1.691.274 k€ augmentent de 24.507 k€ par rapport à fin 2013. Cela s'explique principalement par la mise à disposition par ORES SCRL d'une partie du solde de l'emprunt obligataire pour financer le secteur commun. Ces dettes à long terme représentent les emprunts

contractés auprès des établissements de crédit (1.284.501 k€), les garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement, des placements privés mis à disposition par ORES SCRL pour 189.750 k€ ainsi qu'une quote-part de l'emprunt obligataire également mise à disposition par ORES SCRL pour 214.937 k€

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (106.072 k€ au 30 juin 2014) sont constituées par le capital des emprunts Belfius, ING, CBC et BNP Paribas à rembourser en 2014.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales. Ils s'élèvent à 79.153 k€ à fin juin 2014 contre 90.501 k€ à fin décembre 2013.

Les acomptes reçus sur commande (18.805 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 11.479 k€, la TVA représentant un montant de 8.595 k€ et le précompte mobilier sur dividendes 1.743 k€.

La rubrique autres dettes (16.517 k€) comprend principalement le solde des comptes courants avec ORES SCRL soit 13.721 k€ et le fonds gaz (1.683 k€).

Les comptes de régularisation du passif (64.758 k€) sont principalement constitués de la neutralisation des écarts entre charges et produits pour les redevances de voirie, les charges de pensions et la redevance Elia (17.481 k€), des intérêts sur comptes courants avec ORES SCRL provisionnés en juin 2014 (9.820 k€) et des passifs réglementaires comptabilisés en juin 2014 pour 33.856 k€.